

Après une rencontre avec notre président J. Bahi, dans laquelle il s'est sincèrement excusé pour toutes les erreurs commises lors de ses deux mandats (*autant vous dire que ce passage a été long, très très long*), et après avoir eu la garantie que son ou sa successeur, contrairement à lui, aille à la rencontre régulière de son personnel et qu'il ou elle prenne en compte leurs avis, nous avons décidé officiellement de soutenir cette future candidature et de partir en campagne avec elle ou lui pour les prochaines élections. Nous croyons sincèrement que ces personnes assoiffées de pouvoir peuvent se mettre au service de l'intérêt général et défendre ce beau service public qu'est l'université. Bien sûr, pour cela, nous attendrons sagement le départ officiel de la campagne qui sera donné quand notre maintenant bien-aimé président le voudra bien.

**TOUJOURS  
AUCUNE  
NOUVELLE DE  
ParcourSup  
PAR LE  
PRÉSIDENT  
DE L'UFC**



**Luttes en cours**

**Appel à la grève et à la mobilisation le 19 mars contre la hausse des droits d'inscription, pour un enseignement supérieur et une recherche publique au service de tous.**

→ <https://sntrscgt.vjf.cnrs.fr/spip.php?article2657>

Le décret et l'arrêté fixant le montant des droits d'inscription des étudiants nationaux et extra-communautaires ont été présentés au CNESER lundi 11 mars 2019, et ils reprennent les annonces du premier ministre du 19 novembre 2018 en les déclinant dans l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur public. Cet arrêté a recueilli un vote « quasi unanime » contre à 95% (63 CONTRE, 3 POUR et 2 ABS). Vingt universités ont décidé qu'elles n'appliqueraient pas la hausse des frais pour les étudiants étrangers non-européens et plus de 60 motions ont été votées par les conseils dans les établissements.

Le 12 mars, à l'appel des 20 organisations syndicales de l'enseignement supérieur qui demandent le retrait de ce décret, des milliers de manifestants ont défilé dans plusieurs villes universitaires et à Paris une délégation a remis au chef de cabinet de la ministre **les 311.428 signatures de la pétition «contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers»**.

La seule réponse que nous avons reçue se résume en une phrase «nous sommes maintenant dans la phase de mise en œuvre de cette augmentation des droits et ce sont aux universités à décider de leur politique d'accueil et d'exonération».

Alors que la situation en France est marquée par l'expression diverse et multiple d'un mécontentement social grandissant, par



Dessin de BOX (<http://boxdessins.over-blog.com/>)

l'aspiration à une véritable justice sociale et fiscale, par la dénonciation des reculs sur les libertés publiques comme individuelles et par la défense des services publics et des statuts de fonctionnaires qui y sont attachés et en particulier d'un enseignement supérieur ouvert à toutes et tous sans discrimination de revenu, d'origine ou de nationalité. Il est temps de se mobiliser pour se faire entendre.

**Les organisations signataires appellent les étudiants et le personnel de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) à se mobiliser avec l'ensemble des salariés du public et du privé le 19 mars. Pour :**

- Exiger le retrait du décret qui instaure la hausse des droits d'inscription pour les étudiants non communautaires.

- Revendiquer un enseignement supérieur public gratuit ouvert à toutes et à tous.

- Obtenir un financement de l'ESR à la hauteur des engagements pris par la France qui permette d'améliorer les conditions de travail et d'accueil dans nos établissements.

- Faire échec à la loi de transformation de la fonction publique qui prévoit la suppression massive d'emplois de fonctionnaires, la remise en cause des statuts de fonctionnaire et l'accroissement de la précarité ; et mettre fin à la précarité par la mise en place d'un plan de titularisation.

- Augmenter le point d'indice et la rémunération du personnel de l'ESR dont les primes sont les plus basses de la fonction publique.

Signataires : CGT-FERCsup, CGT-INRA, CJC, FO-ESR, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNESUP-FSU, SNTRS-CGT, UNEF

**Refusons la précarisation à vie dans la recherche publique**

**Le 19 mars les précaires, agents publics et fonctionnaires manifesteront contre ce projet de loi**, et pour le développement des emplois statutaires, pour l'extinction de la précarité et pour une Fonction publique au service des citoyens.

**Voici ce qui se cache derrière l'avant-projet de loi de réforme de la fonction publique.**

La précarité de l'emploi fait rage dans les organismes de recherche et les laboratoires. Le nombre d'emplois de titulaires dans les organismes de recherche ne cesse de baisser tant pour les chercheurs que pour les IT. Il en est de même dans les universités (alors que le

nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter). Dans le même temps le volant d'emploi précaire dans la recherche et l'enseignement supérieur atteint 30 %, taux le plus élevé de toute la fonction publique de l'État.

**Emploi non titulaire : la galère assurée.**

La situation des personnels non titulaires est d'une grande précarité : mal payés par les organismes, rencontrant des discriminations pour trouver logement ou prêts bancaires, situation difficile pour fonder une famille, tout concorde à rendre pour elles, pour eux, l'exercice du métier pénible, frustrant et angoissant.

**Objectif du gouvernement, en finir avec l'emploi à statut.**

Le gouvernement désespère les précaires, méprise les fonctionnaires et méprise les salariés. Il faut sortir de la résignation, de la fatalité. **Avec les fonctionnaires et les salariés, vous contractuels et vacataires n'êtes pas condamnés à subir.**

**La colère monte dans le pays.**

**Mobilisation le 15 mars pour le maintien des Contrats Jeunes Majeurs dans le Doubs**

Parce que peu de jeunes sont autonomes au jour de leurs 18 ans, les départements ont la possibilité de poursuivre l'accompagnement des enfants qui lui sont confiés dans le cadre de la protection de l'enfance jusqu'à leurs 21 ans. **Depuis décembre 2018, le département du Doubs a décidé de réduire de manière radicale les possibilités d'accompagnement éducatif et social des jeunes majeurs.** Ceux-ci ne pourraient plus bénéficier de l'accompagnement de structures de la protection de l'enfance au-delà de leurs 18 ans s'ils sont étrangers, et de 19 ans s'ils sont français. Cette mesure devrait aussi concerner des jeunes atteints de handicap.

**Les syndicats demandent à M<sup>me</sup> Christine Bouquin, Présidente du Conseil Départemental du Doubs, de garantir à tous les jeunes qui le souhaitent un accompagnement et un suivi jusqu'à leurs 21 ans**, et ce, sans discrimination de nationalité. Aussi, CGT, CFDT et FO appellent les salariés du secteur social et médico-social à se mettre en grève **ce vendredi 15 mars de 9h à 17 h avec rassemblement à 11 heures devant le Conseil Départemental du Doubs.**

L'intersyndicale CGT Addsea, CFDT, FO

## Manifester – Syndicalisme - Gilets Jaunes – Lanceur d'Alerte – Répression – Violences Policières

**Alexandre Langlois, le secrétaire du syndicat CGT – VIGI- Ministère de l'Intérieur,** policier et syndicaliste est passé en conseil de discipline le 20 février 2019, notamment parce qu'il dénonce de nombreux dysfonctionnements et scandales dans la Police.

Selon nos informations, le Conseil de Discipline s'est déclaré incompétent pour sanctionner Alexandre Langlois, mais laissait cette décision au cabinet du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner.

**Alexandre Langlois attend toujours les 6500 euros que lui doit le Ministère qui a été condamné pour harcèlement à son encontre !!**

**Pendant ce temps, la France se couvre de ridicule, et multiplie les blessures** avec ces scandaleuses armes LBD (lanceur de balle de défense) et grenade de désencerclement.

Monde médical :

Le neurologue bisontin Laurent Thines condamne le LBD et la pétition atteint les 170.000 signatures.

<https://www.change.org/p/les-soignants-français-pour-un-moratoire-sur-l-utilisation-des-armes-dites-moins-létales/u/24288129>

Il est rejoint par un groupe d'ophtalmologistes qui dénoncent les très graves blessures aux yeux provoquées par les LBD.

Monde politico-judiciaire :

rejoignant la Ligue des Droits de l'Homme, le Défenseur des Droits demande le retrait de ses armes inutiles au maintien de l'ordre et si dangereuses. Et après le Conseil de l'Europe, c'est au tour de l'ONU, par la voix de Michelle Bachelet, l'ex-présidente du Chili, haut-commissaire aux droits de l'homme, qui somme la France de mener enquête sur les violences policières pendant les manifestations GJ.

**Christophe Castaner a porté plainte contre le syndicat Info'Com-CGT** en raison d'une affiche diffusée après l'interpellation en décembre de lycéens à Mantes-la-Jolie. Les images de cette interpellation montrant des dizaines d'élèves à genoux, les mains sur la tête, placés sous la surveillance de policiers casqués, armés de matraques et de boucliers, avaient suscité de vives réactions.



Info'Com-CGT, branche de la CGT dédiée aux salariés de l'information et de la communication, dénonce une atteinte à la liberté d'expression.

Le secrétaire général du syndicat Romain Altmann est convoqué le 18 mars par la direction de la police judiciaire « pour des faits de diffamation publique envers (des) fonctionnaires de police ».

**«C'est la première fois qu'un ministre de l'Intérieur déclenche une procédure pénale contre nous en raison d'une affiche»,** a-t-il déclaré à l'AFP. «Notre syndicat ne sourit pas», écrit par ailleurs Info'Com dans un communiqué mercredi. «Il prend très au sérieux la création de toutes pièces d'une affaire qui vise la liberté d'expression, s'agissant en particulier d'une action policière plus que controversée».

**L'affiche constitue «bien plus un appel à la prudence dans le traitement des manifestants, jeunes en particulier, qu'une diffamation à l'égard d'une institution dont ils voient la violence condamnée de manière la plus large, ce à l'échelle européenne».**

Info'ComCGT appelle par ailleurs à un rassemblement de soutien le 18 mars devant le nouveau Palais de justice de Paris et a lancé une pétition sur Internet « pour défendre la liberté d'expression ».

→ <https://libertedexpression.jesigne.org/>

## L'Histoire au mois de Mars

### 8 Mars Journée Internationale des Droits des Femmes

La Journée internationale des femmes ou Journée internationale des droits des femmes est célébrée le 8 mars. Cette journée est issue de l'histoire des luttes féministes. Le 19 mars 1911, la première journée internationale des femmes" revendique le droit de vote des femmes, le droit au travail et la fin des discriminations au travail. Cette journée a vu le jour après que le 28 février 1909, un "National Woman's Day" ait été célébré aux USA à l'appel du Parti Socialiste d'Amérique. Et depuis, c'est une journée de manifestations à travers le monde, fixée le 8 mars par l'ONU. Cette dernière a officialisé la Journée Internationale des Femmes en 1977.

**À la CGT, c'est la Commission Femmes-Mixité qui pilote la lutte pour l'égalité :** La Commission femmes-mixité de la Confédération Générale du Travail et les organisations CGT favorisent toutes les avancées en matière de législation sociale et de droits pour une égalité entre les femmes et les hommes dans le travail et dans la vie.

Elles travaillent également à une juste représentation des femmes dans les organisations de la CGT. Nous voulons que cessent enfin les inégalités au travail, en termes de salaires, d'accès à l'emploi, de carrière, de temps de travail.



- Nous voulons l'égalité salariale et la revalorisation des salaires dans les métiers à prédominance féminine.

- Nous voulons que soit garanti le droit d'accès à l'avortement, à la contraception dont la légitimité est sans cesse remise en cause.

- Nous voulons un égal accès à la santé et aux services publics garants d'une égalité de traitement pour toutes et tous.

- Nous voulons que cessent les violences sexuelles et sexistes à l'encontre des femmes : au travail, dans l'espace public comme à la maison.

- Nous voulons des politiques volontaristes contre les stéréotypes de genre : à l'école, dans les médias, dans la vie publique et privée.

- Nous voulons le partage des tâches domestiques et des services publics de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes."

**Commission femmes-mixité CGT**

263, rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 81 44

[fem-mixite@cgt.fr](mailto:fem-mixite@cgt.fr)

### Le Droit Syndical en Mars, quelques dates :

**1841, 22 mars** - Loi relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines et ateliers, interdisant le travail des enfants de moins de huit ans et posant le principe d'inspections.

**1884, 21 mars** - Loi Waldeck-Rousseau ou loi relative à la création des syndicats professionnels.

**1919, 25 mars** - Loi relative aux conventions collectives de travail.

**1924, 23 mars** - Création du ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, le premier grand ministère des affaires sociales.

**1932, 11 mars** - Loi prévoyant des allocations familiales financées par des versements patronaux.

**1946, 26 mars** - Loi instituant les Directions Départementales du Travail et de la main d'œuvre.

**1982, 26 mars** - Ordonnances relatives au travail à temps partiel et abaissement de l'âge de la retraite.

**... et depuis, "ils" détricotent ... !!! Syndiquez-vous !!! Nos droits valent plus que leurs profits !!!**

→ Consulter notre site CGT FERC Sup de l'UFC → <https://cgt-fercsup-ufc.frama.site/>

Osez la CGT → <http://cgt.fr/Syndiquez-vous-en-ligne.html>

ou téléchargez le bulletin d'adhésion → [http://cgt.fr/IMG/pdf/bulletin\\_synd\\_telecharge.pdf](http://cgt.fr/IMG/pdf/bulletin_synd_telecharge.pdf), ou bien adressez-vous à un camarade CGT

**TON DROIT DU TRAVAIL  
VAUT BIEN UNE  
GRÈVE !**